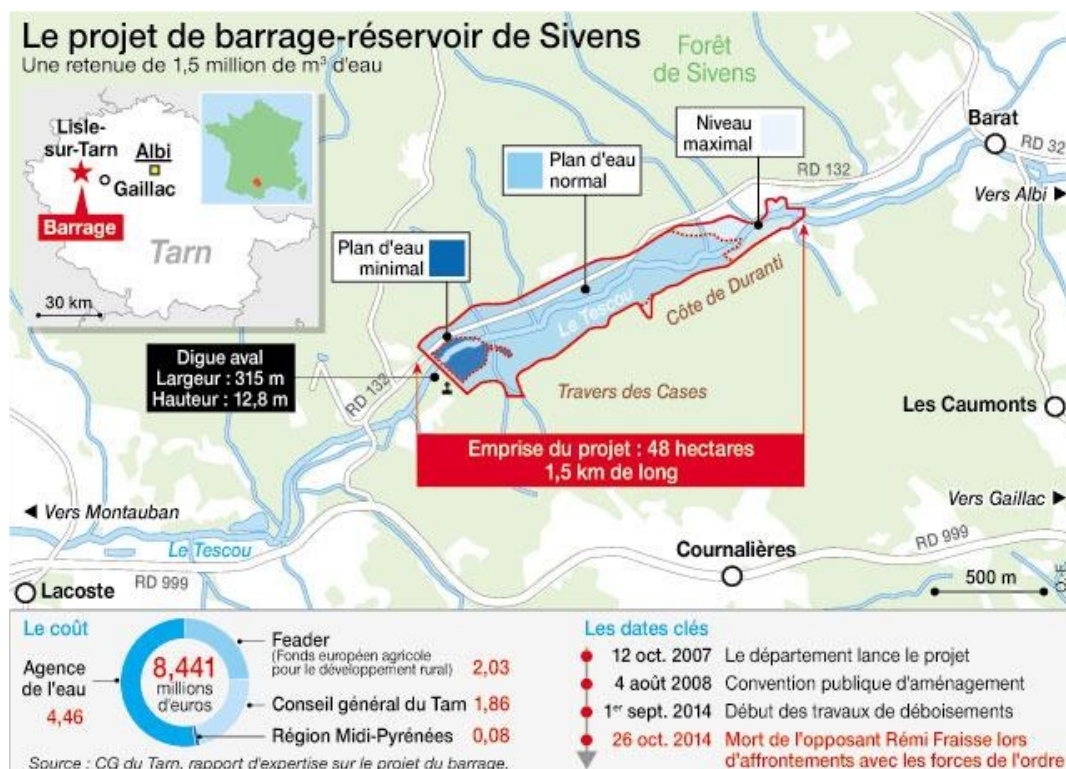


## TD Etude de cas : le barrage de Sivens

Gwenolé Le Velly, Ronan Le Velly



Nous sommes le **19 septembre 2015**. Depuis de nombreuses années le projet de barrage de Sivens sur le cours du Tescou fait l'objet de vifs débats. En 2012, le tribunal administratif de Toulouse a déclaré le projet d'utilité publique, ce qui permet notamment l'expropriation de terrains privés. Cette déclaration s'est accompagnée quelques jours plus tard d'une autorisation de défricher et de déroger à la loi sur les espèces protégées. En septembre 2014, les travaux sur le site du barrage ont commencé, avant d'être arrêté le 31 Octobre 2014 suite au décès de Rémi Fraisse lors de l'évacuation des Zadistes par les forces de l'ordre.

Devant le constat de la situation de blocage, une commission d'enquête parlementaire a été créée. Vous devrez représenter une des six parties prenantes lors de l'audition de cette commission qui aura lieu demain matin de 8h30 à 10h30.

- La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)
- Le Conseil Général du Tarn (CG81)
- Le Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du TESTET
- Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD)

- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)
- La Confédération Paysanne

Il est prévu que l'audition se déroule en quatre temps.

- Un premier temps bref permettra à chaque partie-prenante de se présenter
- Puis, il s'agira de répondre à trois questions : un nouveau projet d'irrigation est-il nécessaire dans la région du Tarn ?
- Quels seront les dommages environnementaux dans le cas où le barrage de Sivens, tel qu'il est envisagé, serait construit ?
- Des alternatives à la construction du barrage de Sivens sont-elles possibles ?

Pour préparer ce travail, vous disposez de plusieurs documents produits par les différentes parties-prenantes :

- Une première analyse des besoins et des coûts a été commandée par le **Conseil général du Tarn** et réalisée par la **Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne** à la demande du Conseil Général du Tarn en 2002 (**Document 1**, partiellement reprographié). Elle a par la suite été actualisée en 2009 (**Document 2**).
- Ces rapports ont été contestés par le **Collectif pour la sauvegarde de la zone humide du Testet** dans deux contre-expertises en 2013 (**Documents 3 et 4**).
- Devant l'ampleur de la polémique, la ministre de l'environnement a commandé en 2014 au **Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable** un rapport d'expertise concernant la construction du barrage de Sivens (**Document 5**) ainsi qu'un deuxième rapport permettant d'élaborer un « projet de territoire » (**Document 6**, non reprographié).
- Enfin, des associations environnementales, des **élus locaux** et deux syndicats agricoles majeurs, **la FNSEA et la Confédération paysanne** s'expriment également de façon régulière, via des communiqués de presse, leurs sites internet et des articles de presse (**Document 7**).

Par ailleurs, vous pouvez mobiliser toutes les sources documentaires que vous souhaitez (blogs, site des parties prenantes, journaux etc.) pour étayer votre connaissance du dossier.

Au début du travail, devrons être désignés dans chaque groupe :

- Deux experts en irrigation chargés d'étudier la partie technique de l'analyse coûts avantages
- Un expert en environnement chargé d'étudier les éléments du dossier en lien avec la dégradation environnementale du Tescou
- Un chargé de communication chargé de déterminer les « éléments de langage » : arguments-formules devant être mis en avant, mots de vocabulaires à utiliser pour se présenter, présenter ses adversaires, présenter le projet de barrage et ses alternatives...
- Un secrétaire/chef d'équipe chargé de la prise de note, de la gestion du temps et de l'organisation du travail de groupe

La gestion du temps et la capacité de synthèse sont cruciales pour la réussite de l'exercice. Il vous est conseillé de vous répartir le travail et les sources de documentation dans un premier temps avant de les débriefer avec le reste du

groupe. Lisez bien les documents produits par les autres parties prenantes, pour anticiper leurs arguments ou leurs critiques et vous positionner en conséquence. Cela vous aidera également à saisir le problème dans sa globalité.

Avant de venir à l'audition, vous devez avoir rédigé **une note interne de deux à trois pages** reprenant vos principaux arguments et éléments de langage. Cette note de synthèse devra être envoyée au plus tard demain à 8h30, avant l'audition à [gwenole.le-velly@supagro.fr](mailto:gwenole.le-velly@supagro.fr) ou [ronan.le-velly@supagro.fr](mailto:ronan.le-velly@supagro.fr) (en fonction de votre groupe).